

# BARÈME DE COTISATIONS 2022<sup>(1)</sup>

Membres Indépendants / Membres associés (3)(4)			Groupements	
Cotisation variable fonction de l'effectif (2) de l'entité juridique (5) au 31/12/2021	Cotisation annuelle (€) 2022	Cotisation Mensuel	Cotisation variable fonction de l'effectif (2) des entités juridiques composant le Groupement (7) au 31/12/2021	Cotisation annuelle (€) 2022
sans salarié	<b>780</b>	<b>65</b>	moins de 200 salariés	<b>12 570</b>
de 1 à 2 salariés	<b>984</b>	<b>82</b>	de 201 à 250 salariés	<b>15 660</b>
de 3 à 4 salariés	<b>1 224</b>	<b>102</b>	de 251 à 300 salariés	<b>19 121</b>
de 5 à 6 salariés	<b>1 524</b>	<b>127</b>	de 301 à 350 salariés	<b>23 249</b>
de 7 à 11 salariés	<b>1 824</b>	<b>152</b>	de 351 à 400 salariés	<b>27 872</b>
de 12 à 16 salariés	<b>2 256</b>	<b>188</b>	> 400 salariés	<b>33 026</b>
de 17 à 25 salariés	<b>2 832</b>	<b>236</b>	<b>Majoration forfaitaire</b> fonction du nombre d'établissements des entités juridiques composant le Groupement (6)	<b>220€/établissement</b>
de 25 à 49 salariés	<b>3 636</b>	<b>303</b>		
de 50 à 100 salariés	<b>5 256</b>	<b>438</b>		
> 100 salariés et moins de 10 établissements	<b>7 416</b>	<b>618</b>		
> 100 salariés et plus de 10 établissements	<b>9 672</b>	<b>806</b>		
<b>Majoration forfaitaire</b> par Tranche du nombre d'établissements (6)				
de 1 à 2 établissements	-			
de 3 à 4 établissements	<b>254</b>			
de 5 à 6 établissements	<b>507</b>			
de 7 à 9 établissements	<b>1 014</b>			
A partir de 10 établissements		<b>220€/Etablissement</b>		

(1) La cotisation donne droit par Etablissement à :

Un conseil et une assistance juridiques - Un accès au site Internet [www.la-dica.com](http://www.la-dica.com) - Un accès au magazine bimestriel La Tribune - Un accès aux diffusions des statistiques des immatriculations - Une participation à l'assemblée générale annuelle - Un abonnement gratuit à la cote DICA par établissement (numéro de SIRET) donnant droit aux 3 parutions annuelles de la cote papier, à un forfait illimité de cotations en ligne sur le site web de «macotedica» avec application des tarifs adhérents pour les abonnements supplémentaires ainsi qu'à un accès à notre site internet [www.la-dica.com](http://www.la-dica.com) sur lequel vous retrouverez notamment la cote des CC de plus de 5t, des caravanes et des mobil-homes – Un droit d'utiliser les documents commerciaux et modèles édités par la DICA accessibles pour partie sur son site internet et pour le reste sur la boutique en ligne de la DICA – Un accès aux formations proposées par la DICA et au budget dédié de l'Opcommerce réservés aux adhérents de la DICA - Une déduction Fiscale : Elle passe en charges déductibles (art. 39 de CGI) du résultat imposable de votre entreprise. Il suffit de l'inscrire au compte « frais divers ». *La perte de la qualité d'adhérent entraîne automatiquement la perte de tous les services, accès et droits énumérés ci-avant.*

- (2) Pour déterminer l'effectif il est tenu compte uniquement du nombre de salariés affectés à l'activité « VDL ».
- (3) Pour un groupe d'entités juridiques tel que visé à l'article 6.1.3 des statuts de la fédération, il est tenu compte du nombre total de salariés de l'ensemble des établissements (numéro de SIRET) de toutes les entités composant le groupe.
- (4) Pour une entité juridique qui, bien que dépendante d'un groupe d'entités juridiques faisant partie d'un Groupement tel que visé à l'article 6.2 des statuts de la Fédération et étant unies entre elles par des liens juridiques et/ou économiques faisant prévaloir une unité de décisions entre elles, ne serait pas rattachée à ce Groupement, l'adhésion à la Fédération en tant que Membre Indépendant donne lieu à une remise de 50% sur la cotisation.
- (5) Il est tenu compte du nombre total de salariés de l'ensemble des établissements (numéros de SIRET) de l'entité juridique.
- (6) Il est tenu compte du nombre total d'établissements (numéros de SIRET) de l'entité juridique ou de toutes les entités juridiques composant le Groupement : établissements principaux et secondaires.
- (7) Il est tenu compte du nombre de salariés de l'ensemble des établissements (numéros de SIRET) de toutes les entités juridiques composant le Groupement.